

Objet: Avis sur un classement en gisement de pétoncles du pertuis Breton en dehors du gisement de la Flotte en Ré. Nos références: Station 09/731/MR/GB/JT Vos références: Votre courrier du 19/10/09 Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes de Poitou-Charentes Quai de Marans 17021 La Rochelle Cédex

L'Houmeau, le 21 octobre 2009

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de La Rochelle Place Gaby Coll 8 P. 7 17137 L'Houmeau France

télécopie 33 (0)5 46 50 94 40 télécopie 33 (0)5 46 50 93 79 http://www.ifremer.fr

Siège social 155, rue Jean-Jacques Rousseau 92138 Issy-les-Moulineaux Cedex France R C.S. Nanterre B 330 715 368 APE 731 Z SIRET 330 715 368 00297 TVA FR 46 330 715 368

télécopie 33 (0)1 46 48 21 00 télécopie 33 (0)1 46 48 21 21 http://www.ifremer.tr Affaire suivie par : Gérard Biais et Mireille Ryckaert

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande d'avis portant sur un classement en gisement de pétoncles de la zone nord du pertuis Breton (zone du gisement de coquille Saint Jacques avec exclusion du gisement de pétoncle de la Flotte en Ré), j'ai l'honneur de vous communiquer un avis favorable de l'IFREMER.

Les pêches réalisées sur cette zone lors de la prospection organisée le 30 septembre 2009 par les professionnels en collaboration avec l'IFREMER ont en effet démontré la présence de pétoncle en quantité permettant une exploitation le long des filières à moules et à huîtres ainsi qu'entre la tourelle des Islattes et la bouée de Bucheron.

D'autre part, le point REPHY situé au niveau des filières du pertuis Breton permet le suivi du phytoplancton toxique. Les analyses de phycotoxines dans les pétoncles de ce nouveau gisement seront assurées dans les mêmes conditions que la surveillance sanitaire antérieurement réalisées sur les pétoncles du gisement de La Flotte en Ré, à raison d'un prélèvement tous les quinze jours pendant la campagne de pêche.

Chef de station IFREMER La Rochelle-La Tremblade